

Contribution de Pierre Bouchet, section Aix-en-Provence Fédération Paca
au
Sous chapitre 3-5 «Réforme de l'Etat et des collectivités locales»

Le développement de la Démocratie en France est un objectif fondateur pour le Mouvement Démocrate ; cela pour deux types de raisons convergentes :

- nos principes philosophiques :
 - principe de séparation des pouvoirs pour éviter l'abus de pouvoirs pouvant aller jusqu'au fonctionnement monarchique constaté en France aujourd'hui ;
 - respect des droits de l'Homme,
 - respect des citoyens que nous souhaitons éclairés, responsables
- volonté de traiter les problématiques de notre temps, dont nous savons qu'elles ne peuvent l'être que si elles sont étudiées et leurs solutions élaborées conjointement par les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens, qui se partagent le sens du Bien Commun.

Considérer ces questions au niveau national et au niveau européen conduit aux mêmes conclusions et c'est une des raisons de notre attachement à la construction de l'Union européenne.

La mise en application de nos principes philosophiques

Elle conduit à séparer les pouvoirs de l'état central. Le besoin de séparation des pouvoirs, connu depuis Montesquieu, est impératif en France, comme le démontre le fonctionnement actuel, monarchique.

Il faut souligner que l'établissement d'une Justice indépendante de l'Exécutif est un besoin fondamental ; c'est particulièrement une condition sine qua non pour garantir le respect du droit fondamental de chaque citoyen à pouvoir faire juger toute situation dans laquelle il s'estime lésé.

Il est donc impératif que cette question soit traitée par une instance indépendante de tous les pouvoirs, à commencer de celui de l'état. Ce n'est pas le cas en France, où il est trop facile de ne pas faire juger les affaires qui impliquent des hommes au pouvoir et leurs proches ; en particulier, ceci limite évidemment beaucoup la possibilité de lutte contre la corruption.

Je traite plus en détail cette question dans ma contribution au sous chapitre 3-2 « Justice et corruption ».

Préserver la pluralité des moyens d'information exige de séparer aussi le pouvoir médiatique des pouvoirs étatique et économique.

Le traitement des problématiques de notre temps

Il conduit à organiser la participation des citoyens à la résolution des questions qui se posent pour conduire leur vie.

Concrètement,

- pas de développement durable sans participation des « acteurs des territoires » et des citoyens ; voir le référentiel français des démarches agenda 21, qui décline les règles élaborées à Rio en 1992 ; le premier facteur de succès est **la participation des**

populations ; quiconque a un peu envisagé la question le considère comme une évidence ; cette impératif absolu confirmé par tous ceux qui mettent en œuvre concrètement, du CCFD à toutes les ONG qui œuvrent sur le terrain ;

- pas de développement économique, dans le contexte moderne, pour un pays avancé comme la France, sans proximité entre les entreprises, l'Université et la recherche, les « acteurs des territoires », c'est-à-dire les habitants et leurs relais associatifs, et les pouvoirs publics ;
- pas de possibilité d'assurer l'emploi au niveau déclaré dans le document préparatoire au congrès, de 4 à 5% du taux de chômage, sans développement économique et simultanément changement du mode de production ; donc sans la participation des citoyens.
- pas même l'éventualité du moindre geste, de la part des politiques, pour aborder l'effort pour la cohésion sociale, contre l'exclusion ; pas la moindre action imaginable vers les 30% de gens qui ne votent que rarement et les 20% qui ne votent jamais et qui nous disent ainsi que nous, politiques, nous nous agitons vainement sur des questions qui ne les concernent pas. Quiconque travaille sur ces questions, dans les quartiers défavorisés, sait qu'ils ont raison ; et nous, MoDem, qui prétendons le faire, nous sommes pires que les autres si nous ne nous engageons pas vigoureusement dans le sens de l'établissement d'une démocratie de participation et de proximité.

L'humanisme des déclarations du MoDem sur les droits de l'Homme, la responsabilité des citoyens, leur droit à l'information est de la fausse monnaie coupable si nous ne traduisons pas cela en actes, et c'est tout à fait à portée, pour autant que nous soyons sincères, et que nous nous défassions dans nos habitudes jacobines d'élite politique distante de ses «sujets».

Le pas à franchir est historique : passer d'une constitution monarchique à la séparation des pouvoirs, y compris du pouvoir des médias, organiser la participation des citoyens, se donner par là les moyens de traiter les problématiques de notre temps, les résoudre et faire ainsi que la « France retrouve son équilibre, sa fierté, sa créativité, son exemplarité ».

Voilà qui peut donner le vertige ; ou passer pour l'utopie d'un fou. Et pourtant c'est non seulement possible, mais facile...au prix d'un « simple » changement de culture de notre part, mais cela peut le rendre hors de portée. C'est en effet « à portée de main si on décide de penser simplement et justement ».

Prenons les éléments un à un et nous voyons que nous avons en même temps le devoir de ce pas utopique et historique et une formidable opportunité de le faire.

Le domaine de la réforme de l'état : François Bayrou l'a déjà traité, en 2006, dans « Au nom du tiers état », et il a obtenu aux élections présidentielles de 2007 plus de 18% des voix.

Reste selon moi à aller plus loin dans l'indépendance de la Justice ; j'en traite dans ma contribution sur le sous-chapitre 3-2 « Justice et corruption ».

Le domaine de la refonte des collectivités locales

Depuis 1982 et jusqu'à aujourd'hui, la France a construit la structure de collectivités locales qui répond très exactement au cahier des charges que j'esquisse ci-dessus, pour traiter les problématiques de développement, de durabilité de ce développement, d'emploi, de cohésion sociale.

Ce n'est pas un miracle.

Rappel d'abord des étapes de l'évolution de nos collectivités locales

- avant 1981, les analystes politiques du monde entier indiquaient la nécessité absolue de la décentralisation en France et même ceux qui, aux Etats-Unis, craignaient que Mitterrand ne fasse arriver les chars soviétiques à Paris, notaient comme avantage capital de son éventuel succès cette perspective de décentralisation ; même si cela ne saute pas aux yeux de nous, Français, car ils sont obscurcis par 11 siècles de royauté de droit divin et deux d'alternance entre les monarchies jacobine, impériale, royale, républicaine ;
- nous avons créé les Régions par la loi Defferre de 1982 ;
- en 1995, Pasqua, le dernier ministre de l'intérieur à avoir conduit la réalisation du plan d'aménagement du territoire depuis un ministère parisien, avec le relai des préfetures, établissait dans une loi d'orientation qui porte son nom, l'ineptie qu'il y avait à procéder ainsi, depuis Paris, et qu'il fallait élaborer le plan à partir des « pays », puis consolider au niveau régional, puis national ; c'est convaincant lorsque c'est constaté par un jacobin bon teint ;
- c'est ce qui a été organisé par la loi Voynet de Juin 1999, et le plan que nous sommes en train de réaliser a effectivement été établi à partir de projets de plans des intercommunalités (exactement le découpage des « pays »), consolidés régionalement puis nationalement ;
- cette même loi a organisé la participation de la Société civile aux intercommunalités ; la loi établissait ainsi que le découpage lui-même de création des communautés de communes devait de faire par coopération des élus et des représentants de la Société civile, entreprises, syndicats, associations ; et que cette même instance devait, pour l'élaboration du plan d'aménagement du territoire, exprimer d'abord la vision que les habitants ont de leur avenir, vision transmise alors aux élus du conseil Communautaire, porteurs de la légitimité décisionnelle ;
- de façon cohérente, en Février 2000, création des Conseils de quartiers par la loi Vaillant, pour permettre aux habitants de participer à la gestion municipale ;
- depuis la réforme constitutionnelle de 2003, la France a inscrit le principe de subsidiarité, base obligatoire de la construction de l'Union européenne ; j'indique rapidement dans ma contribution au sous-chapitre 3-1 « démocratie » pourquoi le principe de subsidiarité s'impose en France, jusqu'à exiger que les questions soient résolues avec la participation des habitants ; il s'impose tout autant, et pour les mêmes raisons, pour chaque pays de l'Union européenne et pour l'Union elle-même ; aucun des autres pays de l'Union européenne n'ayant le passé de royauté de droit divin converti ensuite en centralisme jacobin, tous appliquent ce principe naturellement ; et l'Union européenne parachève le système de contrôle de la subsidiarité dans le traité de Lisbonne.

La France, elle, a lentement, comme à contrecœur, dans la douleur, construit la structure institutionnelle communes (regroupées en intercommunalités)-régions-état central et mis en place l'application de ce principe ; elle l'a fait dans la douleur, sans le savoir presque, mais la construction est parfaite.

- Sur cette même période, apparition spontanée, sans cadre légal, de la démarche « qualité publique » dans des administrations et des collectivités, apprenant à suivre et améliorer de façon continue, la qualité des services rendus au public, conjointement par les usagers et les services publics ;
- Apparition aussi, spontanée, de « bonnes pratiques » dans des municipalités : présentation annuelle de l'avancement du programme municipal, des succès, des difficultés rencontrées, formation des citoyens aux problématiques municipales ;

Il est bon de noter que cette évolution institutionnelle de la France est parfaitement en phase avec celle de l'Europe et du Monde :

- Le fonctionnement opérationnel de l'Union européenne est de plus en plus le fait des régions, avec le Comité des régions, et des euro régions ; l'intégration, le « rapprochement de plus en plus étroit des populations » met naturellement en ligne les territoires qui sont naturellement en première ligne pour le développement, parce qu'ils sont le plus adaptés et qu'ils sont le prolongement des comportements traditionnels des entrepreneurs et paysans locaux ;
- la mise au point du référentiel français pour les démarches agenda 21, à la suite de la conférence de Rio de 1992 indique clairement que le premier facteur de succès d'une démarche agenda 21 est l'impératif de la participation des « acteurs du territoire » à l'élaboration du plan de développement durable sur l'ensemble des problématiques de développement, de protection de l'environnement, et de questions de vie des habitants.

La France a donc mis en place, en 25 ans, une structure de collectivités locales soigneusement conçue, parfaite pour traiter les problématiques de notre temps au plan national, exactement intégrée dans le fonctionnement opérationnel de l'Union européenne, en harmonie avec l'approche mondiale du développement durable.

C'est évidemment le résultat du travail d'une commission qui a fonctionné durant des années sur une ligne politique d'adaptation de la France à son époque. C'est pourquoi la conception intègre fondamentalement la philosophie politique « constatée » de notre société et son évolution sur le XXème siècle, telle qu'elle apparaît à travers l'observation et l'analyse des écrits politiques, des articles de presse, des mouvements d'opinion, etc...

La commission était en effet présidée par Blandine Kriegel, philosophe politique de Paris X et auteur de « La philosophie de la République », qui explicite les changements de la philosophie politique au long du XXème siècle, l'apparition de l'exigence de démocratie, depuis 1950 environ seulement et des droits de l'Homme, quasi simultanément.

Cette approche philosophique est en parfaite harmonie avec l'observation de l'évolution de nos comportements individuels et collectifs.

Tout au long du dernier siècle, nos comportements de citoyens occidentaux ont évolué, et ils continuent dans le même sens ; les hiérarchies, politiques, économiques, spirituelles, n'inspirent plus confiance ; des dynamiques se développent au sein de la population, pour répondre aux questions de vie. C'est Sociovision-Cofremca qui est le spécialiste le plus avancé au monde dans ce type d'analyse ; « A l'écoute des gens ordinaires » d'Alain de Vulpian, décrit parfaitement cette mutation de nos sociétés vers ce qu'il nomme un « tissu social vivant ». Cette évolution est considérée comme fondamentale et une banalité par tous ceux qui travaillent sur les comportements sociétaux, les choix de vie, les implications dans la Cité, les consommations, les comportements politiques.

C'est ce qui se traduit par l'évolution de notre philosophie politique, décrite par Blandine Kriegel, et sa prise en compte dans la conception des institutions, tout particulièrement des Conseils de développement et des Conseils de quartiers, qui font siéger côte à côte les élus et les citoyens.

Cette qualité de conception de nos institutions locales place potentiellement la France à une place exemplaire pour sa gouvernance sur tous les plans, national, européen et pour traiter les problématiques de notre temps.

En revanche, cette conception d'ensemble et le plan qu'elle sous tend n'ont pas été présentés ni au monde politique ni aux citoyens.

Tous n'ont vu que des réformes partielles, disjointes, dérangeant les positions occupées, les habitudes, détruisant la lisibilité et l'image de la France éternelle.

Mais elle s'impose néanmoins car l'intelligence de cette construction institutionnelle est celle de la vie, c'est l'intelligence collective des pays dont on sait depuis Georges Duby et François Furet que c'est elle qui conduit l'évolution des sociétés et des civilisations, sur le moyen et long terme, les dirigeants politiques aménageant les mouvements de court terme, sauf exception rarissime.

La réforme de l'état et des collectivités locales

Le pas à franchir aujourd'hui est historique :

- composante institutionnelle : changement de régime d'une république monarchique vers une démocratie proche des citoyens
- composante culturelle : du jacobinisme centralisateur autour d'un état supposé omnipotent vers la mobilisation de toutes les intelligences du pays, et établissement d'une démocratie concrétisant les principes de liberté et égalité.

La composante institutionnelle de la réforme de l'état et des collectivités locales.

Pour récapituler :

- Communes exerçant la responsabilité entière envers l'habitant, organisant la coopération des habitants qui le souhaitent à la résolution de leurs questions de vie dans les Conseils de quartiers, mutualisant au sein de l'intercommunalité la réalisation des services essentiels sur son bassin de vie ; intercommunalités calquées sur les bassins de vie, territoires de base naturels pour concevoir le développement durable dans ses trois dimensions, humaine, environnementale et économique, par une démarche Agenda 21 tout d'abord, puis par le Conseil de développement, les deux traduisant la vision que les habitants ont de leur avenir, la démarche agenda 21 réalisant sa conception initiale, le Conseil de développement effectuant le suivi de sa réalisation et son actualisation.
- Régions consolidant ces bassins de vie sur des territoires à l'échelle adaptée à la conception des équipements accompagnant le développement économique et humain, regroupant enfin, après fusion avec les départements, les attributions permettant de traiter la question de l'emploi ; par ailleurs, la région est l'entité qui fait battre le cœur économique du pays à l'unisson des autres pays de l'Union européenne, à travers son Comité des régions et les euro régions. C'est aussi celle qui ancre l'Université et la recherche dans l'aspiration des populations et des acteurs des territoires.
- Le pouvoir central
François Bayrou l'a décrit dans « Au nom du tiers état », ouvrage révolutionnaire, faisant passer de la République à la Démocratie, établissant la séparation fondamentale

des pouvoirs, y compris du pouvoir médiatique, instaurant des scrutins respectueux du citoyen et par là même la légitimité des assemblées.

Je m'en tiens à ce rappel sommaire mais il faut en fait reprendre l'ensemble des dispositions de « Au nom du tiers état » ainsi que celles à induire de son article dans la revue « Commentaires », en Septembre 2007 et dont je me contente de rappeler sommairement qu'il fixe le principe de faire en sorte de permettre aux citoyens d'acquérir la même compétence politique que les gouvernants.

La nouvelle constitution doit de plus établir un réel état de droit, fondamentalement, sans détour, et non comme le résultat de la construction illisible actuelle, qui emmêle les arcanes de la Constitution, du Conseil constitutionnel, du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, instances qui dépendent, de plus, des « minorités dominantes » et ne garantissent donc rien au citoyen ; elle doit établir, dans son texte même, des droits concrets, « opposables », dont le respect est apprécié, comme c'est fait en Allemagne par exemple, par l'examen concret de la situation de chaque personne, et pas simplement en observant si l'attitude de l'état et de ses institutions peut-être considérée comme respectueuse des principes philosophiques de liberté et d'égalité ; elle doit indiquer aussi quelle institution est responsable de redresser les cas où un droit n'est pas concrètement respecté pour une personne, comme c'est le cas en Allemagne aussi.

La réforme des collectivités locales à faire est simple et procède de simplification ; elle met ainsi en pleine « fructification » le long travail institutionnel de 25 ans.

Il « suffit »

- de fusionner les départements et les Régions.
- d'assainir le fonctionnement des intercommunalités
- de généraliser les Conseils de quartiers

Il faut surtout informer les citoyens de la logique et de la qualité de la construction institutionnelle obtenue.

Pour être sincères avec les principes que nous énonçons, il faut établir aussi une gouvernance locale générale au niveau de ceux que font les meilleurs ; nous nous devons d'adopter une attitude volontariste en la matière ; cela se fait facilement en un ou deux ans ;

- Assainir le fonctionnement des intercommunalités en appliquant le diagnostic de la Cour des comptes en 2005, afin d'obtenir les économies et la transparence escomptées, au lieu des surcoûts constatés ;
- Généraliser les Conseils de quartiers, les organiser comme le font les villes « modèle » en la matière ; elles ne manquent pas ; le faire par exemple de façon ouverte et faisant bénéficier la collectivité des intelligences des habitants ; cela transformera les rapports entre habitants et élus et établira une confiance réciproque.
- les Conseils de développement : appliquer les enseignements des retours d'expérience, clairs, simples ; ceux de l'UNDL par exemple sont faciles d'emploi et efficaces ;
- généraliser la démarche « qualité publique »

Plusieurs services publics et collectivités locales la conduisent ; elle est relative à la qualité des services aux habitants et usagers ; elle est typiquement celle qui associe les usagers des services publics et les services eux-mêmes pour suivre et améliorer de façon permanente la qualité de ces services ; il y a là un capital de savoir méthodologique et organisationnel facile à réutiliser partout ; c'est cet esprit là que doit généraliser la Révolution Démocratique ; là

aussi, le travail de capitalisation des savoirs, les retours d'expérience sont excellents et propres à faciliter beaucoup l'apprentissage des fonctionnements de qualité que les pouvoirs publics doivent aux habitants. C'est simplement respecter les citoyens que de faire en sorte que le service qu'ils reçoivent soit de la qualité que l'on sait obtenir.

- Généraliser les « bonnes pratiques »

Certaines communes ont établi depuis des années des pratiques de transparence et d'information des citoyens : information des habitants sur l'avancement du programme, formation aux problématiques municipales, donner un accès pour suivre de façon exacte le point d'avancement des dossiers que l'on a déposés auprès d'un service.

La composante culturelle de la réforme de l'état et des collectivités locales : du jacobinisme centralisateur autour d'un état supposé omnipotent et supposé respecter les deux principes de liberté et d'égalité à l'établissement d'une démocratie **concrétisant** les principes de liberté et égalité.

Nous sommes tous marqués par un tropisme jacobin qui induit par exemple le réflexe d'attendre de l'état la solution de tout problème, comme s'il était omnipotent, comme les sujets pouvaient l'attendre du Roi, surtout d'un Roi de droit divin.

Il faut prendre conscience qu'en France, la situation est la même que dans tous les autres pays, que c'est lui-même, ses citoyens, les acteurs de la société civile, entrepreneurs, syndicats, associations qui, avec le concours de l'état, sous sa coordination, qui ont la capacité de résoudre les problèmes, et que c'est bien ainsi ; que là est la dignité de l'Homme.

Il nous faut prendre conscience que l'ensemble des intelligences du pays est supérieure à celle de quelques dizaines d'énarques et de courtisans du monarque.

Il nous faut prendre conscience que nous rendions hommage à la république, mais qu'elle a une dimension que nous avons négligée, la démocratie ; et que ce n'est pas honteux, car l'humanité, en particulier notre société française, n'avait pas encore cette ambition, malgré des antécédents fallacieux tels qu'Athènes ; et que, aujourd'hui, nous franchissons un pas historique.

Et nous pouvons nous appuyer, pour ce faire, sur l'exception française en la matière.

Exception d'une vision transcendante de la France ; cette vision la dote de volonté, de qualités humaines telles que l'ambition du Bien, de l'exemplarité. C'est ce qui a, en particulier, permis de créer l'Union européenne : croire que deux peuples peuvent avoir une volonté commune, rendre la guerre impossible. Unique dans l'histoire de l'humanité !

Cette qualité peut nous permettre de prendre conscience que, en franchissant le pas vers une démocratie pensée en profondeur, conçue institutionnellement, nous passons à la concrétisation irréversible de l'ambition de la Révolution de 1789, qui en établissait l'étape philosophique : la France a établi le droit philosophique des hommes à la liberté et à l'égalité, et elle en a confié le respect aux élus.

Aujourd'hui, c'est toute la nation, tous les citoyens qui le souhaitent qui sont invités à contribuer à cette ambition.

Comment le faire ?

Lancer une démarche nationale de développement de la France, en mode durable, mettant à profit la construction des collectivités locales, faisant franchir à la culture citoyenne le pas historique.

Il s'agit d'organiser une démarche « agenda 21 nationale »,

c'est-à-dire une démarche agenda 21 dans chaque intercommunalité, et de les consolider au niveau régional, puis national. Je rappelle une fois de plus qu'une démarche agenda 21 traite de l'ensemble des problématiques de la gestion d'un territoire : développement économique, protection de l'environnement, questions de vie des habitants.

Chaque démarche agenda 21 trace les lignes de développement du bassin de vie concerné (intercommunalité), à partir de la vision que les habitants ont de leur avenir ; beaucoup des conclusions sont à mettre en œuvre par l'intercommunalité elle-même ; d'autres sont consolidées au niveau régional, celles qui concernent les transports par exemple ; quelques unes sont consolidées au niveau national.

Chaque fois que cela est opportun, la démarche européenne par le comité des régions et/ou les euro régions, est mise en œuvre.

Cette démarche est « simple et juste » : simple car elle traite chaque question sur le fond, sans s'encombrer de considérations partisans ; juste car elle est fondée sur la vision que les habitants ont de leur avenir et la prise en compte des possibles.

Elle est nécessaire pour ses résultats directs et comme démarche pédagogique :

- elle élabore le plan de développement durable indispensable, avec le concours de tous les « acteurs des territoires » ;
- elle pratique une formidable pédagogie
 - Sur les élus et les services
 - Sur les « acteurs des territoires » et les citoyens
- elle organise le projet enthousiasmant qui nous fait sortir de la morosité
- ...et elle constitue un atout maître pour mériter la confiance des Français.

Le scénario que je propose, de double « bang », un changement de régime historique, le rétablissement de l'équilibre de la France, économique, traitant les problématiques de notre temps, d'un humanisme qui répond aux attentes des habitants, est à la fois fou et totalement réaliste.

Le MoDem a, pour le moment, établi sa philosophie et ses valeurs fondamentales. Nous avons fait des choix d'objectifs structurants, sur l'emploi par exemple.

Passer maintenant à une ligne politique concrète, de traduction de ces principes en démarches et propositions concrètes, me semble très à portée ; c'est sur ce pas à franchir que mes contributions proposent un contenu concret. Bien sur que la mise en œuvre demande un volume de travail considérable ; mais il n'est pas compliqué. Il demande les qualités et le sens du Bien Commun que nous affirmons et pas plus : toutes les solutions sont disponibles ; rien n'est à inventer.

En revanche, elles demandent une culture qui n'est pas forcément la nôtre, ou pas de tous ; elles demandent d'accompagner les Français dans une évolution qu'ils font depuis un siècle, mais pas encore tous, seulement une majorité maintenant significative, et encore les gens n'en sont-ils pas conscients en général ; nous avons en conséquence tous des contradictions, des scories de l' « ancien régime », des germes du nouveau ; nous ne sommes pas encore dans une totale harmonie.

Il nous faut travailler en profondeur notre propre vision politique:

- apprendre à considérer que la société civile, y compris les entrepreneurs, sont détenteurs du Bien commun autant que les responsables politiques ;
- connaître et prendre la mesure des dynamiques de la Société Civile et de leur importance politique ;
- connaître et prendre la mesure de la formation politique en cours dans le pays, indépendante des partis politiques, s'émancipant des partis politiques ;
- apprendre à travailler en osmose avec cette dynamique civile, dont la légitimité est incontestable, celle des partis politiques n'étant que déléguée, au bon vouloir du peuple ;
- choisir quel effort nous faisons vers les 30% de Français qui votent pour les « minorités dominantes » et quel effort nous faisons vers les 50 % qui votent rarement ou jamais ;
- décider des efforts que nous faisons en direction d'une souhaitable cohésion sociale, qui relève d'un changement d'attitude et non de mesures « sociales ».

Simple indications ! Mais pour évoquer un domaine qui nous est étranger, monopolisés que nous sommes par la conquête du pouvoir, selon des approches qui ne nous laissent pas de chance, car elles sont biaisées par ceux qui usurpent le pouvoir en toute bonne conscience ou en absence de conscience.

Traduction politique

Pourquoi ne sommes nous pas les militants en faveur de la mise en place des dispositions de démocratie de proximité et de la participation des citoyens –Conseils de quartiers, conseils de développement, démarche agenda 21- alors qu'elles sont si évidemment la traduction concrète des principes que nous énonçons ?

Allons-nous corriger cette incohérence ?

Quel est le contenu concret de la démocratie que nous affirmons comme base de notre engagement politique ?

Le MoDem est le seul en situation de jouer ce rôle de facilitateur de ce pas historique.

Dès 2006 avec « Au nom du tiers état », François Bayrou a montré sa compréhension de la direction politique à prendre.

Le MoDem a confirmé cette orientation depuis lors et la maturité de son approche de notre époque à l'Université de rentrée de 2009.

C'est le seul parti en liaison étroite avec les gens qui pensent notre époque concrètement, en étant impliqués dans la réalité.

Il s'est montré relié à la société civile.

Ce sont les germes de la culture politique qui fera émerger le leader politique de la « Révolution » qui fera passer la France de la République à la démocratie et qui la rendra apte à traiter les problématiques de son temps.

En se mettant en toute lucidité sur cette longueur d'onde, le MoDem peut devenir le chef d'orchestre des dynamiques de la Société Civile et des pans « de bonne volonté » des autres partis, pour une alternance à notre monarchie agitée.